

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 17 décembre 2019

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **17 décembre 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRLIC, Président, après convocation légale adressée le **10 décembre 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Pompey</i>	M. TROGRLIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI à MME SCHREIBER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN – MME SCHWARZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT – MME FOUET
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°28 – DB du 17/12/2019

Rapporteur : M. MACHADO

Délibération sur une évolution de la tarification au Resto du Parc

Le Conseil Communautaire du 23 juin 2016 a décidé de la reprise du service en exploitation directe par le Bassin de Pompey du Resto du Parc au 14 octobre 2016.

Le Conseil Communautaire du 22 septembre 2016 a approuvé une délibération pour appliquer les tarifs déjà en vigueur au self, distinguant des tarifs conventionnés et tarifs non conventionnés (sauf boissons et à emporter) :

Désignation	Catégorie	Adhérent (en €TTC) (entreprises ayant signé une convention avec l'exploitant)	Non adhérent (en €TTC)
Hors-d'œuvre	1	0,90 €	1,00 €
Hors-d'œuvre	2	1,45 €	1,60 €
Hors-d'œuvre	3	1,90 €	2,10 €
Plat garni	1	4,50 €	4,80 €
Plat garni	2	5,80 €	6,10 €
Plat garni	3	6,50 €	6,80 €
Fromage	1	0,90 €	1,00 €
Fromage	2	1,45 €	1,60 €

Laitage	1	0,90 €	1,00 €
Laitage	2	1,45 €	1,60 €
Laitage	3	1,90 €	2,10 €
Dessert	1	0,90 €	1,00 €
Dessert	2	1,45 €	1,60 €
Dessert	3	1,90 €	2,10 €
Boisson	1	1,30 €	1,30 €
Boisson	2	1,80 €	1,80 €
Vin 75 cl		5,35 €	5,35 €
Petit pain		0,30 €	0,30 €
Sandwich	1	3,00 €	3,00 €
Sandwich	2	4,00 €	4,00 €
Assiette anglaise		6,80 €	6,80 €

En plus du self, il a été acté de garder, sur réservation, un service brasserie à l'étage avec des repas servis à table et de développer ce service.

Les formules proposées sont aux tarifs suivants :

Formule	- Entrée - Plat -Fromage ou dessert - Pain - Café	- Entrée - Plat -Fromage ou dessert - Pain - Boissons (eau, vin, café)	Petit déjeuner ou goûter sans viennoiseries (café, thé, jus d'orange)	Petit déjeuner ou goûter avec viennoiseries (café, thé, jus d'orange)
Tarif	16 €	18 €	2 €	5 €

Le tarif des locations des salles de réunion en vigueur est le suivant :

	Adhérent	Non adhérent
Salle de réunion ½ journée	40 €	60 €
Salle de réunion journée	60 €	80 €

Seule la caution versée en contrepartie du badge de passage en caisse a évolué de 2 à 5€.

A ce jour, le résultat d'exploitation du Resto du Parc s'est amélioré et le nombre de repas augmente (+9% en 2019), ce qui a amené une baisse du prix de revient entre 2017 et 2019 de 7,99 à 7,71 € le plateau repas.

Cependant, les dépenses de fonctionnement augmentent régulièrement (postes budgétaires de l'alimentation et des fluides particulièrement) alors que les recettes n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions malgré la hausse de fréquentation. Ceci est dû à une tarification trop basse. En effet, la recette moyenne du prix du plateau est de 7.26 €, en deçà de son prix de revient estimé à 7.71€ en 2019.

Il faut souligner que la qualité des produits utilisés, poisson frais, produits locaux et bio, a un coût qui n'est pas intégré aux tarifs appliqués actuellement.

De plus, les tarifs comprennent une TVA à 10% et à 20% sur les boissons alcoolisées.

Par conséquent, pour augmenter les recettes, il faut agir non seulement sur la fréquentation (en hausse depuis 3 ans) mais également sur la tarification par une revalorisation progressive des tarifs sur plusieurs années des produits vendus au self.

Au vu de ces constats, il est proposé une révision tarifaire progressive sur l'ensemble des prestations du Resto du Parc :

1. Au 1^{er} janvier 2020 une augmentation annuelle de 1,8 % hors arrondis, en rapport avec l'évolution du taux d'inflation
 Recette attendue en 2020 : + 9 000 euros sur 60 000 repas projetés.

2. ~~La mise en~~ place d'une tarification pour certains plats qui ne sont pas tarifés à ce jour (en jaune sur la liste des tarifs) :

- Œuf 0.50 euros TTC adhérent et 0.55 euros TTC non adhérent
- Assiette de légumes 2.60 euros TTC adhérent et 2.80 euros TTC non adhérent
- Assiette anglaise à emporter 7.10 euros TTC
- Supplément de frites 1 euros TTC
- Boisson de 50cl 2 euros TTC
- Vin cellier des dauphins 1.80 euros TTC
- Vin gariguette 1.40 euros TTC
- Bière 0.33 1.40 euros TTC
- Bière 0.25 1.35 euros TTC

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Services à la Population du 12 décembre 2019,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'évolution proposée de la tarification au Resto du Parc à compter du 1^{er} janvier 2020.

TARIFICATION DU RESTO DU PARC

TARIFS DU SELF

	Actuellement		Nouveaux tarifs			
	B	C		D		E
	Adhérent TTC (TVA à 10%)	Non adhérent TTC (TVA à 10%)	Adhérent TTC	ARRONDIS Adhérents	Non adhérent TTC	ARRONDIS Non adhérents
Hors d'œuvre						
1	0,9	1	0,92	0,95	1,02	1,05
2	1,45	1,6	1,48	1,50	1,63	1,65
3	1,9	2,1	1,93	1,95	2,14	2,15
Œuf				0,50		0,55
Plat garni						
1	4,5	4,8	4,58	4,60	4,89	4,90
2	5,8	6,1	5,90	5,90	6,21	6,25
3	6,5	6,8	6,62	6,65	6,92	6,95
Assiette légumes				2,6		2,8
Supplément frite				1		1
Fromage						
1	0,9	1	0,92	0,95	1,02	1,05
2	1,45	1,6	1,48	1,50	1,63	1,65
Laitage						
1	0,9	1	0,92	0,95	1,02	1,05
2	1,45	1,6	1,48	1,50	1,63	1,65
3	1,9	2,1	1,93	1,95	2,14	2,15
Dessert						
1	0,9	1	0,92	0,95	1,02	1,05
2	1,45	1,6	1,48	1,50	1,63	1,65
3	1,9	2,1	1,93	1,95	2,14	2,15
PAS DE TARIFS ADHERENTS ET NON ADHERENTS						
Boissons						
1 Boite 0,33cl	1,3		1,32	1,35		
0,50cl eau	1,3		1,32	1,35		
2 eau gazeuse 50cl	1,8		1,83	1,85		
Boisson en 50cl				2		
Vin cellier des dauphins				1,8		
Vin Gariguette				1,4		
Bière 0,25				1,35		
Bière 0,33				1,4		
Vin 75cl	5,35		5,45	5,45		
Petit pain	0,3		0,31	0,35		
Sandwich						
1	3		3,05	3,05		
2	4		4,07	4,10		
Assiette anglaise	6,8		6,92	6,95		
Assiette anglaise à emporter				7,10		

Montant de la caution versée en contrepartie du badge de passage en caisse fixé à 5 €.

FORMULES BRASSERIE

Formule	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
	- Entrée	- Entrée
	- Plat	- Plat
	-Fromage ou dessert	-Fromage ou dessert
	- Pain	- Pain
	- Café	- Café

Tarif	16 €	16.30 €
	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Formule	- Entrée - Plat -Fromage ou dessert - Pain - Boissons (eau, vin, café)	- Entrée - Plat -Fromage ou dessert - Pain - Boissons (eau, vin, café)
Tarif	18 €	18.30 €

	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Formule	Petit déjeuner ou goûter avec viennoiseries (café, thé, jus d'orange)	Petit déjeuner ou goûter avec viennoiseries (café, thé, jus d'orange)
Tarif	5 €	5.10 €

	ANCIEN TARIF	NOUVEAU TARIF
Formule	Petit déjeuner ou goûter sans viennoiseries (café, thé, jus d'orange)	Petit déjeuner ou goûter sans viennoiseries (café, thé, jus d'orange)
Tarif	2 €	2.05 €

TARIFS DE LOCATION DES SALLES (inchangés)

	Adhérent	Non adhérent
Salle de réunion ½ journée	40 €	60 €
Salle de réunion journée	60 €	80 €

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGR LIC